

COMMUNE D'AUSSONNE



DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 28 Procurations : 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 1 6 JUIN 2016

Affiché le : 1 6 JUIN 2016

L'An deux mille seize, le 09 juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION: 02 Juin 2016.

<u>PRÉSENTS</u>: Mmes et MM. MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, MARQUIER, FERTE, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, SUZE, JOUET.

	PROCURATI	<u>ONS</u>
Mme FIEVRE	à	Mme MAUREL
Mme ARNAL	à	M. ZAMBONI
M. RIGAUD	à	M. SANCHEZ
Mme LE GUIRIEC	à	M. BERNES
M. MARTIN	à	Mme SEIB-TAUPIN

EXCUSÉE : Mme GARBIN

SECRETAIRE: Mme LLOUBERES a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - CRÈCHE GROS CÂLIN - Attribution de subvention

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer pour 2016 une subvention d'un montant de 9 360 € à la Crèche « Gros Câlin ».

Les crédits sont inscrits au compte 6574.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité (Mme et MM. LASSALLE, ZAMBONI et MARQUIER ne participent pas au vote):

> d'allouer pour 2016 une subvention d'un montant de 9 360 € à la crèche Gros Câlin.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 13 juin 2016

Lysiane MAUREL